



ARRÊTÉ N° 200/2024

**Circulation interdite Sauf Riverains
Sens Descendant Rond-point des Charrières vers Dinan
Rue Ste Anne
Le 29 Novembre 2024 de 8h30 à 12h00**

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise Eaux de Dinan Assainissement en date du 25 novembre 2024 d'interdire la circulation rue Ste Anne sens descendant pour des travaux de curage le 29 novembre 2024 de 8h30 à 12h00.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux de curage sur le réseau Eaux Pluviales, la circulation sera interdite sauf riverains rue Ste Anne sens descendant rond-point des Charrières vers Dinan le vendredi 29 novembre 2024 de 8h30 à 12h00.

ARTICLE 2: Pendant la période d'interdiction définie par l'article 1, la circulation des riverains sera admise aux risques et périls de ces derniers.

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise Eaux de Dinan Assainissement.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise Eaux de Dinan Assainissement.

Fait à QUÉVERT, le 25/11/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 29 novembre 2024